Cinquante deuxième année. - N ° 107 A Jeudi 7 juin 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 170

23 – CREUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GUÉRET

Ventes et cessions

518 709 779 RCS Guéret.
3SI EXPANSION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 409950 EUR.
Adresse : 30, avenue d'Auvergne, 23000 Guéret.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE La Société 3SI Société par actions simplifiée au capital de 216.000 € ayant son siège social à GUERET (23000) - 30 avenue d'Auvergne RCS GUERET 328 539 358 ET La Société 3SI EXPANSION Société par actions simplifiée au capital de 409.950 € ayant son siège social à GUERET (23000) – 30 avenue d'Auvergne RCS GUERET 518 709 779 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GUERET du 30 mai 2018, La société 3SI EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 409.950 euros, dont le siège social est à GUERET (23000) - 30 avenue d'Auvergne, immatriculée au RCS de GUERET sous le numéro 518 709 779, et la société 3SI, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 216.000 euros, dont le siège social est à GUERET (23000) - 30 avenue d'Auvergne, immatriculée au RCS de GUERET sous le numéro 328 39 358, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société 3SI EXPANSION par la société 3SI. La société 3SI EXPANSION ferait apport à la société 3SI de la totalité de son actif, soit 2.311.813 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 132.861 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2.178.983 euros. En rémunération de cet apport net, 2.125 actions nouvelles de 120 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société 3SI à titre d'augmentation de son capital social de 255.000 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 1.923.983 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 0,0518241 action de la société 3SI pour 1 action de la société 3SI EXPANSION. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par décision collective des associés de chacune des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de GUERET au nom des deux sociétés le 5 juin 2018. Oppositions : art. L.236-14 du Code de commerce Pour avis.